

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 03 au dimanche 09 août 2020



POLICE
RIVIERA

333 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

91 interventions



SDIS
RIVIERA

20 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



La Tour-de-Peilz



09.08.2020 – 0450 : nuisances sonores

Police Riviera est requise au Quai Roussy pour des nuisances sonores provenant d'un groupe de personnes qui écoutent de la musique au moyen de deux appareils acoustiques. Le propriétaire des enceintes est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Montreux



Troubles à la tranquillité publique

Notre présence est sollicitée auprès d'un groupe de personnes à la plage du Pierrier à Clarens, le mardi 04 août vers 22h00, pour des nuisances importunant le voisinage. Après les avoir sensibilisées à la problématique du bruit, les policiers dénoncent le propriétaire du dispositif acoustique pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Pollution sonore

En cours de patrouille motorisée sur la Grand-Rue en date du lundi 03 août à 22h15, les policiers interpellent l'automobiliste qui les précède après avoir constaté plusieurs accélérations bruyantes et inutiles. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le mardi 04 août à 21h00, un automobiliste est dénoncé à l'autorité compétente après avoir effectué une accélération fulgurante et bruyante entre l'avenue Claude-Nobs et l'avenue des Alpes.

Notre présence est requise en date du vendredi 07 août à 21h10 à l'avenue du Casino, auprès d'un automobiliste qui importune le voisinage avec ses nombreux passages, fenêtres ouvertes, diffusant de la musique à un volume excessif. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

Le samedi 08 août à 01h30, deux policiers en patrouille pédestre à la Grand-Rue dénoncent un automobiliste à la conduite sportive.



St-Légier – La Chiésaz



08.08.2020 – 0210 : scandale, jeunes de moins de 16 ans en rue non-accompagnés après 2200

Notre présence est requise à la route des Deux-Villages auprès d'un groupe de jeunes qui importunent le voisinage. A notre vue, ils tentent de prendre la fuite. 8 mineurs sont interpellés, dont 4 de moins de 16 ans, ainsi qu'un majeur. Tous sont dénoncés à l'autorité compétente et les plus jeunes sont raccompagnés à leurs domiciles.

Troubles à l'ordre public, nuisances

Notre présence est requise le lundi 03 août à 17h15 au collège Kratzer pour des nuisances occasionnées par un groupe de jeunes qui écoutent de la musique à un volume trop élevé. Le propriétaire de l'enceinte est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

En cours de patrouille pédestre au Jardin du Rivage, le samedi 08 août à 23h55, les policiers interpellent un individu ivre qui chemine au bord du lac en diffusant de la musique à haut volume et le dénoncent pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Pollution sonore – conduite dangereuse

Le mardi 04 août à 20h45, les policiers interpellent un motard qui fait des allers-retours devant les Galeries du Rivage en occasionnant des nuisances sonores et le dénoncent à l'autorité compétente.

En cours de patrouille motorisée en date du mercredi 05 août à 19h30 à l'avenue de Nestlé, les policiers remarquent un automobiliste à la conduite dangereuse qui traverse à vive allure l'intersection de la rue du Midi en direction de l'avenue Général-Guisan, avant de continuer sa route en accélérant fortement. L'intéressé est intercepté et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le vendredi 07 août à 17h10, les policiers interceptent un automobiliste à la conduite sportive sur l'avenue Général-Guisan et le dénoncent à l'autorité compétente.

Le dimanche 09 août à 17h50, un conducteur faisant vrombir le moteur de sa voiture à l'avenue de la Gare, puis à la rue du Clos, au giratoire d'Entre-deux-Villes, ainsi qu'à la Grand-Rue à La Tour-de-Peilz est intercepté et dénoncé à l'autorité compétente. Un peu plus tard vers les 19h30, c'est à la rue Gambetta à Clarens qu'un automobiliste est intercepté après avoir bruyamment accéléré à trois reprises. Il est également dénoncé à l'autorité compétente.

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
04.08.20	Clarens, Rue du Lac	50 km/h	65 km/h	642	15	2.336 %
06.08.20	Montreux, Rue du Théâtre	30 km/h	38 km/h	*	4	*
07.08.20	Veytaux, Av. Chillon	50 km/h	69 km/h	1'042	34	3.262 %

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	29'814	24	23	0.158 %
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	15'034	5	0	0.033 %
Brent, Place de la Chapelle	50 km/h	23'847	1	0	0.004 %